



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

taux

Question écrite n° 18240

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur la disparité des taux de pension militaire d'invalidité suivant les différentes années. Il avait été envisagé dans la précédente loi de finances de revoir cette situation pour mettre fin à cette inégalité de traitement. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

### Texte de la réponse

Les indices afférents aux pensions servies au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre sont prévus, par grade et par pourcentage d'invalidité, dans des tableaux annexés à des décrets pris pour l'application de ce code. Or, s'agissant de plusieurs grades de sous-officiers de l'armée de terre, de l'air et de la gendarmerie, il existe effectivement un décalage défavorable par rapport à ceux des grades homologues de la marine. Il a donc été décidé, comme le rappelle l'honorable parlementaire, de porter les indices concernés par ce décalage à la hauteur des indices correspondants des personnels de la marine, en procédant à la même opération pour les indices des pensions des veuves. L'examen interministériel que nécessite la mise en oeuvre de cette décision d'harmonisation de principe est en cours. En effet, il est nécessaire de déterminer avec le ministère en charge du budget les modalités les plus adaptées, à la fois sur le plan juridique et sur le plan financier, pour réaliser cet alignement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18240

**Rubrique :** Pensions militaires d'invalidité

**Ministère interrogé :** Anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2008, page 1728

**Réponse publiée le :** 27 mai 2008, page 4421